



COMPTE RENDU
Concertation publique préalable
CR : 190007-01 MOM-12 V01-FR

Date de diffusion:
20/11/2019

CRPMEM

Projet :	SWAC CHU Sud Réunion		
Objet de la réunion :	Consultation publique préalable Réunion avec le CRPMEM (Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins)		
Date de la réunion :	15/11/2019		
Heure :	14h00		
Lieu :	Le Port – CRPMEM		
Présents :	CRPMEM : Bertrand BAILLIF (Président), Nicolas HIBON (secrétaire général) CNDP : Bernard VITRY (Garant de la concertation) Bardot Ocean : Maeva ALETAS ACOA Conseil : Gildas DELENCRE		
Diffusion :	Participants et publication sur le site internet dédié à la concertation (https://swac-sudreunion.re/)		
Compte rendu écrit par :	Gildas DELENCRE	Rédigé le :	20/11/2019
Revu par :	Maeva ALETAS		

Item	Description
0	<p><u>Ordre du jour</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Présentation du projet 2. Présentation des travaux maritimes envisagés 3. Avis et questions du CRPMEM
1	<p><u>Présentation du projet (Bardot Ocean)</u></p> <p>Support de présentation diffusé en séance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rappel sur les rôles des principaux acteurs du projet : <ul style="list-style-type: none"> ○ Maître d’Ouvrage : BD5 ○ Maîtres d’Œuvre : Bardot + GTOI ○ Client : CHU (achat de frigories à BD5) <p>Dans cette articulation, pas de risque financier ni d’investissements engagés par le CHU.</p> ○ ACOA Conseil : AMO sur les sujets environnementaux et réglementaires <ul style="list-style-type: none"> • Phase de concertation publique préalable du 4 au 22 nov 2019 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Concertation encadrée par la CNDP (Commission Nationale du Débat Public), représentée par M. Vitry (garant de la concertation) ○ Objectif de la concertation : rencontrer et informer sur le projet ainsi que récolter les avis et questions du grand public et particulièrement le public ayant un lien avec le projet (riverains, associations environnementales, usagers de la mer, etc) ○ Tenue d’un stand d’informations à l’hôpital de Saint-Pierre sur toute la durée de la concertation ○ Tenue d’un stand d’informations au « concours de pêche au gros » organisé à Saint-Pierre le 16 novembre ○ Rencontres avec les associations, les riverains et le CRPMEM • Présentation des études environnementales en cours susceptibles d’intéresser le CRPMEM : <ul style="list-style-type: none"> ○ Modélisation du panache du rejet (en phase exploitation) ○ Etude de l’impact acoustique des travaux sur le milieu marin ○ Diagnostic et inventaire du milieu marin sur la zone du projet – Focus sur les espèces marines protégées <p>L’ensemble des résultats et rapports de ces études seront mis à disposition sur le site internet : https://swac-sudreunion.re/</p> • Une fois installé, le SWAC n’entravera en rien la navigation, les canalisations seront matérialisées sur les cartes marines au même titre que les câbles ou émissaires sous-marins. • Le chalutage n’étant pas pratiqué à La Réunion, les activités de pêche ne seront pas contraintes par la canalisation.
2	<p><u>Présentation des travaux maritimes envisagés (ACOA Conseil)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La réalisation du micro-tunnel n’impactera pas le trafic maritime hormis lors de la récupération de la machine (à environ 300 m au large du RSMA). Néanmoins cette opération sera mutualisée avec les travaux de pose des conduites. • Levés bathymétriques haute résolution programmée pour le 1^{er} semestre 2020 • En attendant les résultats de ces levés, les conduites sont envisagées comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ○ Longueur conduite de rejet (diamètre 710 mm) : environ 500 m pour atteindre une profondeur de 50 m ○ Longueur conduite d’aspiration (diamètre 900 mm) : environ 8 km pour atteindre une profondeur de 1050 m • Actions envisagées pour l’installation des conduites maritimes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Assemblage terrestre de tronçons de 500 m sur le site de Port Est ○ Stockage temporaire de ces tronçons en mer en baie de La Possession



COMPTE RENDU
Concertation publique préalable
CR : 190007-01 MOM-12 V01-FR

Date de diffusion:
20/11/2019

CRPMEM

Item	Description
	<ul style="list-style-type: none">○ Remorquage sur le site du projet de la conduite de rejet○ Positionnement sur site avec plusieurs remorqueurs, une barge, des plongeurs et un ROV○ Immersion et pose définitive de la conduite en introduisant de l'eau d'un côté et en contrôlant l'air expulsé à l'autre extrémité○ Remorquage de La Possession à Saint-Pierre de la conduite d'aspiration○ Pose de la conduite d'aspiration suivant le même procédé
3	<p><u>Avis et observations du CRPMEM</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Bien que la vie soit rare à 1000 m de profondeur, des crevettes peuvent néanmoins évoluer à ces profondeurs. Elles préféreront les sols durs plutôt que les sols vaseux.• Au même titre que des capteurs pourraient être installés sur la conduite dans le cadre d'une fondation scientifique, des caméras ou prises de vue pourraient être installées sur les premières dizaines de mètres de profondeur. Ces moyens pourraient également intégrer le dispositif de surveillance requins.• Pour les pêcheurs, il est fondamental de connaître l'emprise de la zone d'interdiction de navigation et sa durée lors de la pose des conduites. Dès lors que le prestataire aura été choisi pour ces travaux, ce point sera abordé. Une réunion avec les pêcheurs opérant sur zone pourra alors se tenir (en milieu d'année 2020).• En guise d'éventuelles mesures compensatoires, des récifs artificiels (type alvéoles) pourraient être greffés aux lests béton. La faisabilité d'une telle opération une fois les lests béton installés sera analysée.• Le CRPMEM fournit à l'équipe projet une liste actualisée des DCP installés au large de La Réunion.• Le garant de la concertation suggère au CRPMEM de regrouper ces propositions dans un avis plus officiel déposé sur le site internet